M. SMITH (Hastings-Frontenac): Je ne puis divulguer les décisions du Cabinet, mais la seule que je connaisse est ce décret du conseil.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pense qu'il faut préciser qu'aucun de nous ne critique les dispositions communes de défense. Le point qui nous intéresse, comme l'a dit M. Stick, c'est le principe, c'est-à-dire que la prépondérance de l'autorité civile sur l'autorité militaire soit aussi définie que le général Norstad a affirmé qu'elle devait l'être, lorsqu'il s'agit de SACEUR (Commandement suprême des forces alliées en Europe). Le ministre déclare que son ministère n'en sait rien; toutefois, lorsqu'il a répondu à nos questions, il semblait avoir en main une déclaration préparée pour nous dire ce qui se passe, et j'imagine que celui qui était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et à ce titre membre du Cabinet, à ce moment-là, a vu le texte des notes provisoires échangées, quelles qu'elles fussent. Il me semble que, dans un sens, le ministères des Affaires extérieures a eu vent de ces pourparlers, mais ce que nous aimerions savoir...

M. SMITH (Hastings-Frontenac): Je puis affirmer catégoriquement qu'il n'y a pas eu échange de notes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il n'y a pas eu échange de notes entre le ministère des Affaires extérieures et le secrétaire d'État à Washington? Une autre question seulement. Les pourparlers entre le Canada et les États-Unis ont-ils eu lieu uniquement entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le département de la Défense aux États-Unis, ou ont-ils de quelque façon eu lieu entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis?

M. SMITH (Hastings-Frontenac): Je ne puis répondre à cette question, quoique je parle au nom du ministère des Affaires extérieures.

M. Jones: J'ai une question à poser au sujet d'une consultation, entre les États membres de l'OTAN, que vous avez mentionnée précédemment dans vos remarques, sans toutefois vous étendre alors sur la question. Je souhaite qu'on favorise des consultations portant non seulement sur les affaires militaires et politiques mais encore sur les questions économiques qui intéressent si directement et si largement les pays membres de l'Alliance atlantique. Lors des entretiens à Paris, j'espère qu'on envisagera ce genre de consultations.

M. Holowach: Monsieur le président, il y a une ou deux remarques et une ou deux suggestions que j'aimerais faire relativement au débat que nous poursuivons en ce moment. Je dois dire tout d'abord que j'ai écouté avec satisfaction l'exposé du nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de certains aspects de nos relations extérieures et de certains de nos problèmes et je vous dirai, monsieur le ministre, qu'à titre de nation, nous avons de grands intérêts en jeu dans les décisions et les initiatives prises dans ce domaine. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de vos fonctions et en toutes circonstances. Ma première suggestion concerne la proposition qu'a faite mon collègue, le député de Fraser-Valley, M. Patterson. J'ai été plutôt désappointé de la façon dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures considère l'opportunité de créer un comité consultatif de ce genre. Le principe qui inspire cette proposition, je crois, est de renforcer le contrôle et l'influence du Parlement en matière de politique étrangère.

Il s'agit d'un droit parlementaire et je crois qu'on doit le favoriser.

M. SMITH (Hastings-Frontenac): Je le crois aussi.

M. Jones: Je sais bien que nous avons eu à différentes reprises l'occasion de discuter les affaires extérieures. Nous pouvons poser des questions avant de passer à l'ordre du jour, mais cet avantage n'empêche d'aucune façon qu'il soit désirable d'établir un tel comité consultatif.

Et voici ma deuxième suggestion: s'il est vrai que notre politique étrangère traduit la volonté de notre peuple, il me semble souhaitable d'insérer dans